**APPEL D’OFFRES AVEC PRESELECTION**

La demande de propositions commerciales avec présélection est accordée lorsque les prestations objet d’une concession nécessitent, en raison de leur nature particulière, une sélection préalable des candidats dans une première étape avant d'inviter ceux d'entre eux qui ont été retenus à déposer des propositions.

Règlement de présélection

Toute demande de propositions commerciales avec présélection fait l'objet d'un règlement de présélection établi par le Concédant et comprenant notamment :

La liste des pièces à fournir par les candidats, sont identiques au mode d’appel d’offres ouvert, à l’exception du récépissé du cautionnement provisoire ou l’attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

Les critères d'appréciation des qualifications professionnelles et financières des candidats, le cas échéant.

Publicité de la demande de propositions commerciales

L'avis de demande de propositions commerciales avec présélection est publié, dans les mêmes conditions que celles prescrites en haut pour la demande de propositions commerciales.

Cet avis fera connaître en sus des points pré-cités :

a) les pièces justificatives prévues dans le dossier de présélection que tout candidat doit fournir ;

b) la (ou les) qualification (s) et la (s) les critères techniques (marques…) requis (s).